



puis je demander l'annulation de la pension alimentaire

Par **birguite50**, le **15/07/2025 à 12:20**

bonjour, depuis deux ans je ne vois plus mon fils, sa mère a refait sa vie ce qui est normal parcontre qu'il appelle son beau-père papa non,

depuis deux ans mon fils ne vient plus soit disant qu'il est pas bien il a 17ans et demi a fait le choix de ne plus me voir je respecte par contre je lui ai envoyé un message pour son anniversaire il m'a répondu qu'il travaillait et là précisé a sa gran,d-mère en électricité

je ne peux financièrement rivalisé avec sa mère et son beau-père il est joaillier en suisse et elle coiffeuse a son compte, quand je vois sur Tiktok que papa m'a acheté un vélo a 3500euros moi je ne peux. J'ai demandé par lettre recommandé accusé réception le certificat de scolarité et bien sur je n'ai rien reçu je n'ai jamais été au courant des établissements scolaires de mon fils

on m'a évincé de sa vie, on ne m'a jamais demandé mon avis sur sa scolarité sa vie tout a toujours été décidé par eux, je me demande donc a quoi je sert juste le géniteur mais j'aime mon fils et je crois qu'ils l'ont oublié, du coup puis je demandé d'arrêter le versement de la pension puisque il paraît que financièrement je ne suis pas a la hauteur

que puis je faire je suis déjà désemparé de ne plus voir mon fils et la porte lui sera toujours ouvert quoi qu'il décide

merci de votre réponse

Par **Isadore**, le **15/07/2025 à 14:38**

Bonjour,

Si votre fils travaille vous pouvez demander une révision de la pension alimentaire pour que ses revenus soient pris en compte. Tant qu'il est mineur vous restez dans l'obligation de contribuer à son entretien, qu'il étudie ou non.

En revanche les revenus du mari de sa mère ne comptent qu'en ce qu'ils diminuent les charges de la mère. Le mari de la mère ne doit rien à votre fils, et le fait qu'il choisisse de lui

faire des cadeaux ne l'engage à rien.

Pour ce qui est de vos relations, malheureusement il aurait fallu faire vos droits parentaux plus tôt. Et notamment il n'aurait pas fallu "respecter" son "choix" de ne pas venir vous voir. Il est mineur et donc trop jeune pour prendre des décisions aussi graves. Mais bon, désormais il est trop tard pour revenir en arrière, dans quelques mois il sera libre de ses décisions. Le forcer ne ferait que tendre vos relations.